

## **SNEC-CFTC PICARDIE**

## Syndicat National de l'Enseignement Chrétien

## Mutations / Nominations Rentrée 2019 Calendrier prévisionnel 2<sup>nd</sup> degré

Les dossiers de demandes de mutation intra-académique (02/60/80) ou inter-académique sont à retirer auprès des établissements.

Ils seront à faire viser par le chef d'établissement et à retourner à la Présidente de la CAE (Commission Académique de l'Emploi) pour le 19 janvier

1er février : CAE Codification des demandes

8 mars : CAE. Codification des demandes reçues des autres académies.

Du 28 mars au 10 avril : publication des services vacants ou susceptibles de l'être pour les maîtres en contrat définitif (priorités A contractuels définitifs en réduction de service ou en demande de réintégration, B contractuels définitifs en demande de mutation), pour les maîtres en contrat provisoire en demande de 1ère nomination en contrat définitif (priorités C/D/E) et pour les maîtres de l'enseignement agricole privé (priorité E').

Les maîtres postulent sur le site académique (www.ac-amiens.fr) et contactent les directeurs des établissements où ils souhaitent être nommés.

17 mai: CAE propositions de nomination (A/B/C/D/E/E')

**5 juin : CCMA (Commission Consultative Mixte Académique)** pour les propositions de nomination des maîtres contractuels définitifs (priorités A/B) ou provisoires (priorité C/D/E) et l'Agricole (E')

## Nouveau

14 juin les maîtres délégués auxiliaires désirant retrouver un emploi à la rentrée 2019 adressent à la CAE une fiche de vœux signée par le chef d'établissement.

Du 17 juin au 21 juin : publication des services vacants pour les lauréats des concours 2019 (priorités F1 et F2). Les maîtres postulent et contactent les directeurs des établissements où ils souhaitent être nommés.

2 juillet : CAE propositions de nomination

10 juillet: CCMA propositions de nomination

**12** juillet: CNA (Commission Nationale d'Affectation)

22 août CAE: propositions de nomination pour les DA en CDI (priorité F4) et en CDD (priorité F5).

27 août: CCMA

Pour permettre un suivi de votre dossier en CAE et en CCMA, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants et élus du SNEC-CFTC Picardie.